



m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17^e séance du mardi 4 avril 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/01 de la Municipalité du 12 janvier 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 74'680'000.- destiné à la mise en place d'une stratégie d'assainissement pour une première étape, premier lot, d'assainissement énergétique et de rénovation des bâti-ments de la Ville de Lausanne ;
2. de porter une somme de CHF 59'744'000.- à l'actif du bilan, rubrique « Immeubles du patrimoine financier de la Bourse communale » à titre de travaux à plus-value découlant du crédit mentionné sous chiffre 1, en fonction de l'évolution des travaux ;
3. d'amortir annuellement, en fonction de l'évolution des travaux, le solde du crédit mentionné sous chiffre 1 au titre de travaux d'entretien différé par le budget du Service des gérances, rubrique no 29100.330300 ;
4. de faire figurer sous la rubrique no 29100.390901 les intérêts relatifs aux dépenses dé-coulant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pour-raient être accordées ;
6. de charger la Municipalité de viser l'exemplarité énergétique lors de la rénovation des bâtiments de la Ville de Lausanne, en atteignant au minimum les valeurs cibles de la norme SIA 380/1 en vigueur ou des performances équivalentes

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre avril deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :